

CNRS + INSERM

Programme ATIP – Avenir 2021 Responsable d'équipe

Les jeunes chercheurs, souvent moteurs dans les approches pluridisciplinaires requises par la biologie, sont soutenus par l'INSB grâce au programme ATIP-Avenir. Son but est d'aider les jeunes chercheurs à développer des projets de recherche novateurs en toute autonomie. Le programme ATIP-Avenir les accompagne dans la constitution de leur propre équipe de recherche.

Objectifs

Dans le cadre d'un partenariat, l'Inserm et le CNRS lancent un appel d'offres afin de :

permettre à de jeunes chercheur.e.s de mettre en place et d'animer une équipe, au sein d'une structure de recherche en France affiliée à l'Inserm ou à l'Institut des sciences biologiques du CNRS. Les équipes ainsi créées auront pour vocation de renforcer le dispositif de recherche de la structure d'accueil en développant, de manière autonome, leur propre thématique.
promouvoir la mobilité et attirer de jeunes responsables d'équipes de haut niveau.

Le soutien ATIP - Avenir, d'une durée de 3 ans, pourra être prolongé après évaluation pour 2 années supplémentaires. Il s'adresse aux jeunes chercheur.e.s, sans restriction de nationalité, ayant obtenu leur thèse de sciences (ou un diplôme équivalent) depuis plus de 2 ans et moins de 8 ans (thèse entre le 15 septembre 2012 et le 15 septembre 2018)¹. Le programme est ouvert à tout.e chercheur.e ou enseignant.e chercheur.e, quel que soit son organisme d'appartenance et à tout.e chercheur.e non statutaire. Les bénéficiaires d'un soutien aux jeunes chercheur.e.s similaires au programme ATIP-Avenir ne sont pas éligibles (comme les financements ANR ou ERC pour développer un projet indépendant). Les lauréats ATIP-Avenir peuvent postuler à des programmes similaires à ATIP-Avenir, mais ne pourront pas cumuler les financements de ces programmes à celui d'ATIP-Avenir. Les candidat.e.s ne devront pas avoir rejoint le laboratoire d'accueil depuis plus de 18 mois et ne devront pas y retrouver un.e de ses précédent.e.s mentor.e.s². Les candidat.e.s ne pourront pas postuler à plus de 2 appels d'offres ATIP-Avenir différents.

Les projets devront s'inscrire dans l'ensemble des thématiques des sciences de la vie et de la santé. Les projets devront répondre aux règles d'éthique de l'Inserm et du CNRS. Le contrat devra débuter au cours du premier semestre 2022. Les candidatures de médecins/pharmaciens hospitaliers sont encouragées.

Moyens attribués

comprenant au moins :

une dotation annuelle de 60 000 €
un CDD de deux ans pour le recrutement d'un.e chercheur.e postdoctoral.e
un salaire pendant trois ans pour les lauréat.e.s non statutaires Le laboratoire d'accueil devra allouer à l'équipe une surface de recherche de 50 m² au minimum, (les frais d'infrastructures seront à la charge du laboratoire d'accueil), et assurer l'accès aux plateformes technologiques du site. Les candidat.e.s peuvent soumettre leur dossier en l'absence de laboratoire d'accueil.

Évaluation

Les projets seront évalués par un comité scientifique international réparti en jurys de spécialités³ :

LS1 Biologie moléculaire et structurale, Biochimie, Biophysique moléculaire
LS2 Génétique, « - Omiques », Bioinformatique et Biologie systémique ;

LS3 Biologie cellulaire, Développement et Evolution ;
LS4 Physiologie, Physiopathologie et Endocrinologie ;
LS5 Neurosciences et Pathologies du système nerveux ;
LS6 Immunité, Infection et Microbiologie ;
LS7 Outils diagnostiques, Thérapies, Biotechnologie et Santé publique.

La sélection se fera en deux temps : une présélection sur dossier (avril 2021), suivie d'une audition pour les candidat.es présélectionné.e.s (mi-juin 2021). La liste des candidat.e.s retenu.e.s et leur structure d'accueil sera établie conjointement par les directions de l'Inserm et du CNRS et publiée début juillet 2021.

Date limite de dépôt des dossiers : 18 novembre 2020

+ **Soumission électronique sur le site** : <https://sp2013.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/Pages/Page1.aspx>

Contacts

Inserm : Christiane Durieux
atip-avenir@inserm.fr

CNRS : Catherine Cavard
atip-avenir@cnrs-dir.fr



16 septembre 2020

18 novembre 2020

+ [L'information en ligne](#)